



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## centres médico-sociaux

Question écrite n° 47828

### Texte de la question

M. le ministre de la santé et de la protection sociale a annoncé dans l'interview accordée au journal Libération, son intention de créer 150 places d'hébergement en appartements de coordination thérapeutique, suite à l'urgence constatée par les associations. M. Bruno Bourg-Broc \* lui demande quelles sont les perspectives de son action ministérielle concernant ce problème. Il lui demande également si face au manque de places dans ces structures médicalisées, il ne convient pas d'envisager la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de création d'ACT.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre des solidarités, de la santé et de la famille est appelée sur la création de nouvelles places en appartements de coordination sociale. La loi du 2 janvier 2002 a permis de pérenniser le dispositif national des appartements de coordination thérapeutique en mettant fin au statut expérimental en vigueur depuis 1994 et en l'intégrant dans le cadre des établissements sociaux et médico-sociaux financés par l'assurance maladie. Ce dispositif constitue un élément essentiel de la politique de lutte contre le VIH/SIDA tant pour permettre l'accès aux soins des personnes en situation de précarité sociale et psychologique que pour favoriser la continuité de la prise en charge et l'observance des traitements. La preuve ayant été faite de leur efficacité, les ACT ont vu leur mission s'élargir à l'ouverture possible à d'autres pathologies. En 2005, 150 nouvelles places ont été créées, portant le dispositif à 731 places. Dans le cadre du programme national de lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2005-2008, cet effort doit se poursuivre afin de répondre au mieux aux besoins des régions prioritaires dans le domaine du sida, et permettre une meilleure couverture du territoire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47828

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 2004, page 7719

**Réponse publiée le :** 22 février 2005, page 2006